

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 19 JUIN 2014

*L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le douze juin 2014 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OELHER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme SEVIN ALLOUET, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU, M. VON DAHLE,

*Conseillers Municipaux.*

### ABSENT EXCUSE :

M. EL MAHJOUBI (pouvoir à M. LAHSSINI)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. Désir QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

### I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2014

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

### II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

**III - AFFAIRES GENERALES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

1) - **DECIDE** d'adopter le projet de règlement intérieur du Conseil municipal.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) - **VALIDE** les modalités relatives à la formation des élus ;  
- **DIT** que le montant des dépenses sera plafonné à 11 000 €par an.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) - **DECIDE :**

- Le maintien d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs à la commune d'Ermont et à son Centre Communal d'Action Sociale ;
- Le maintien du nombre de représentants du personnel titulaires au CT et au CHSCT égal à 5 ;
- Le maintien du nombre de représentants de la collectivité titulaires au CT et au CHSCT égal à 5 ;
- Que le nombre de membres suppléants est égal à celui des membres titulaires du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Le maintien du recueil de l'avis des représentants de la collectivité dans les mêmes conditions que le recueil de l'avis des représentants du personnel au CT et au CHSCT.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) - **DECIDE** de prolonger l'expérimentation de l'entretien professionnel, au titre de l'année 2014, pour tous les agents de la collectivité, titulaires et non titulaires, dans l'attente de l'entrée en vigueur obligatoire de l'entretien professionnel en 2015.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) - **PROCEDE** à une refaction de deux tiers de l'indemnisation prévue soit 450 €HT au lieu de 1 000 €dans le cadre du dédommagement de l'un des prestataires du marché sous forme de procédure adaptée pour la création graphique d'une nouvelle maquette du magazine municipal.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) - **DECIDE** d'opérer une refaction des pénalités de retard, d'un montant de 6 426 € concernant la période du 14/01/14 au 03/03/14, et de les fixer à 4 778 €pour la période du 04/03/14 au 02/04/14 pour le lot n°3 (étanchéité), du Marché n°2012-24-CTM-FR-3 relatif aux travaux de construction du centre socio culturel François Rude et à l'aménagement de la plaine de jeux.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

7) -**DECIDE** d'opérer une refaction des pénalités de retard, d'un montant de 765 €concernant la période du 14/01/14 au 18/01/14, et de les fixer à 3 860 €pour la période du 19/01/14 au 11/02/14 pour le lot n°9 (peinture, revêtement de sols souples et carrelage) du Marché n°2012-24-CTM-FR-9 relatif aux travaux de construction du centre socio culturel François Rude et à l'aménagement de la plaine de jeux.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - **DECIDE** de prendre acte de la date de fin du délai intermédiaire relatif aux travaux des rues de l'Est et Maurice Berteaux arrêté au 29/03/2013 tel qu'indiqué sur le nouveau procès-verbal de réception des travaux du 12/11/2013, et d'opérer une réfaction totale des pénalités de retard de chantier de 210 000 € pour le Marché n°2012-34-CTM-ASS relatif aux travaux pour l'assainissement de la rue de l'Est et à la réhabilitation de divers tronçons d'assainissement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - **DECIDE** d'abandonner les pénalités de retard provisoires, d'un montant de 8 000 € concernant les travaux relatifs à la reprise des enduits de finition des murs en béton, compte tenu que le titulaire a respecté le délai global d'exécution de l'opération pour le lot n°2 du Marché n°2012-24-CTM-FR-2 relatif aux travaux de construction du centre socio culturel François Rude et à l'aménagement de la plaine de jeux.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) - **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes jointe en annexe relative la fourniture de couches à destination des structures Petite Enfance ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;  
 - **DESIGNE** comme représentants de la commune d'Ermont élus parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres ayant voix délibérative :  
 - *Membre titulaire : Mme Sophie CHIARAMELLO*  
 - *Membre suppléant : Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE*

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 11) - **AUTORISE** le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention de mise à disposition du gymnase du lycée Ferdinand Buisson pour l'utilisation par la commune du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2014/2015.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 12) - **ADOPTE** le mode de désignation au scrutin public à main levée à la majorité absolue des membres de la commission d'évaluation des transferts de charges ;  
 - **DESIGNE** M. Hugues PORTELLI en tant que représentant titulaire et Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE comme représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 13) - **AUTORISE** l'association à effectuer une sous-occupation des locaux sis 31 rue du Stand à la SCM Maison de santé pluriprofessionnelle des Chênes ;  
 - **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des Maisons de santé pluriprofessionnelles d'Ermont.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 14) - **PRESCRIT** la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé sur l'ensemble du territoire communal ;  
 - **APPROUVE** les objectifs suivants :
- Maintien de l'équilibre actuel de l'habitat afin de conforter la mixité sociale et urbaine.
  - Permettre une densification autour des pôles gare tout en préservant le tissu pavillonnaire et requalifiant l'habitat collectif.
  - Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune et renforcer la qualité architecturale.
  - Assurer un équilibre entre les différents modes de déplacement et favoriser le développement des transports collectifs et des circulations douces afin d'améliorer la qualité de vie au sein de la commune.
  - Préparer l'harmonisation des règles d'urbanisme au sein du territoire de l'EPCI.
  - Toilettier les règles inadaptées ou obsolètes.
  - Organiser la concertation prévue à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, en ouvrant une très large concertation avec toute la population et les personnes intéressées et ce durant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :

✓ Information dans la revue municipale et sur le site internet de la ville,

- ✓ Organisation de réunions publiques,
- ✓ Réalisation d'une exposition publique,
- ✓ Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir toutes les observations, remarques ou propositions.

- **DIT** qu'à l'issue de la concertation prévue à l'article L 300.2 du Code de l'urbanisme, un bilan sera présenté devant le Conseil municipal qui en délibérera pour arrêter le dossier définitif de projet et le mettre à la disposition du public en mairie ;

- **DIT** que la délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de l'établissement de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du SCOT et du PLUI, aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, à Monsieur le Président de la CCI, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### **IV – ENFANCE JEUNESSE SENIORS**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Enfance :**

- 1) - **APPROUVE** les nouveaux règlements de fonctionnement du Multi Accueil « A Petits Pas » et de la crèche familiale «Les Marmousets » ;  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 1 (M. VON DAHLE du groupe Energie Citoyenne)

Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe Générations Ermont)

Pour : 30

- 2) - **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la Ludothèque» et autorise le Maire à le signer ;  
- **FIXE** le montant de la cotisation familiale à :
  - o 15,00 €pour les Ermontois
  - o 23,00 €pour les usagers des autres communes

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

**Jeunesse :**

- 3) - **APPROUVE** le choix du jury municipal « Prix Initiatives jeunes » du 5 mai 2014 ;  
- **FIXE** le montant des récompenses comme suit :
  - o Monsieur Akram BOUCHEIKI recevra sous forme numéraire et par virement 200 euros en juin et 100 euros à la remise du bilan de son projet « drôle de vie ».

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### **V - CULTURE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Théâtres :**

- 1) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Théâtre du Cristal » établissant la participation de la commune à la réalisation du programme du Festival 2014 ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Théâtre du Christal et à verser, sur le budget annexe Pôle culturel, à la nature 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, une subvention de 600 €maximum, aux conditions prévues à l'article 2 du partenariat contractualisé.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Festival Baroque de Pontoise» établissant la participation de la commune au Festival 2014 ;  
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout contrat y afférant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **APPROUVE** la convention avec l'association «APAJH 95 IME Le Clos Fleuri » établissant la co-organisation d'un concert dans les locaux de l'IME pour l'organisation d'un concert de jazz à l'IME le vendredi 19 septembre 2014 dans le cadre de l'évènement « Cap pas cap » ;  
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout contrat y afférant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **APPROUVE** :  
- Le projet de tarification des différentes activités culturelles organisées au sein des théâtres municipaux ;  
- Les modes de règlement y afférents et mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012.  
- **AUTORISE** le Maire à procéder, par décision municipale, à toutes les modifications nécessaires des régies de recettes concernées, à accomplir l'ensemble des démarches et signer tous documents utiles.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### Action culturelle :

- 5) - **DECIDE** :  
- D'Approuver l'adhésion au Chainon/Fédération des nouveaux territoires des Arts Vivants ;  
- D'Autoriser le paiement de 460 € pour la cotisation de l'année 2014, à la nature 6281-Concours divers ;  
- D'Autoriser le Maire à signer les documents d'adhésion afférents.  
-

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - **APPROUVE** la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » et autorise le Maire à la signer ainsi que contrat y afférant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### Conservatoire :

- 7) - **APPROUVE** le contenu du projet de convention de mise en place d'une formation partagée avec les communes de Montmorency et Herblay au logiciel de gestion de scolarité du conservatoire ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## VI – EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** la convention modifiée de partenariat avec GRDF pour la mise en place du système de comptage gaz communiquant ci-jointe et **AUTORISE** le Maire à la signer avec GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **AUTORISE** le Maire à signer avec l'entreprise CRAM sise 203 rue Demidoff 76087 LE HAVRE CEDEX - l'avenant N°10 pour une plus-value de 5 426,00 € HT, portant le montant du marché de 898 997,49 € HT à 904 423,49 € HT car il était nécessaire de modifier les valeurs des postes P2 (prestation d'entretien des chaufferies) et P3 (prestation de grosse réparation dite garantie totale) pour tenir compte des nouvelles installations, à savoir, la chaufferie du nouveau CSC François Rude, et le déchloramineur à la Piscine Marcellin Berthelot.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Abstentions : 0

**Contre : 1 (M. VON DAHLE) Pour : 34**

- 3) - **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2013 ;  
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

## VII – DEVELOPPEMENT DURABLE

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** le principe du concours « Mon école du futur » et son règlement qui a pour objectifs :
- D'amener les écoles de la ville à s'engager dans des démarches globales de développement durable (Agendas 21 scolaires, Établissements en Démarche de Développement Durable dits E3D, etc.) ;
  - De permettre aux enfants d'imaginer l'école de demain face aux défis du développement durable ;
  - D'encourager la créativité et l'innovation dans les projets d'éducation au développement durable des écoles d'Ermont.
- **ATTRIBUE**, aux classes candidates, la bourse à laquelle elles sont éligibles selon les modalités prévues par le règlement ;
- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux trois associations désignées par les trois lauréats selon les modalités prévues par le règlement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **FIXE** le prix du kilogramme de miel municipal à 12 € soit : 1,50 € pour un pot de 125 grammes, 3 € pour un pot de 250 grammes et 6 € pour un pot de 500 grammes et ce, dans le cadre de la création en mai 2013 d'un rucher municipal composé de 4 ruches peuplées comme traduction concrète de la politique de préservation de la biodiversité inscrite à l'Agenda 21 local.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **MODIFIE** l'article 7 du règlement du Fonds d'Initiatives Quartiers 21 (action 2 de l'Agenda 21 d'Ermont) pour permettre au comité de sélection de financer un même projet plusieurs fois notamment dans le cas d'une action pérenne. Le Fonds d'Initiatives Quartiers 21 est un outil technique et financier spécifiquement créé pour susciter des initiatives citoyennes d'intérêt collectif selon l'esprit du développement durable.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## VIII - FINANCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget principal de la commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2013 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2013 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **DECLARE** que le Compte de gestion du budget annexe du Pôle culturel dressé pour l'exercice 2013 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

*Monsieur le Maire se retire et Monsieur Xavier HAQUIN, Premier Adjoint, assure la présidence.*

- 4) - **DONNE** acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2013 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
--	-----------------------	-----------------------

	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Prévisions totales	20 414 643,39 €		36 162 897,16 €	
Réalisations	8 802 664,14 €	10 977 570,95 €	29 648 355,88 €	33 773 502,05 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>2 174 906,81 €</b>		<b>4 125 146,17 €</b>	
Résultats 2012 reportés	-4 953 471,16 €			3 343 855,16 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-2 778 564,35 €</b>		<b>7 469 001,33 €</b>	
Restes à réaliser	6 412 172,38 €	4 239 559,11 €	397 329,57 €	
<b>Résultats nets</b>	<b>-4 951 177,62 €</b>		<b>7 071 671,76 €</b>	
<b>Résultat net global</b>	<b>2 120 494,14 €</b>			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Votants : 34 Pour : 30

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Votants : 34 Pour : 30

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Votants : 34 Pour : 30

- 5) - **DONNE** acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2013 du budget annexe de l'Assainissement de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>EXPLOITATION</b>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Prévisions totales	2 748 015,28 €		1 848 149,55 €	
Réalisations	1 261 701,93 €	834 751,32 €	384 610,42 €	543 263,23 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>-426 950,61 €</b>		<b>158 652,81 €</b>	
Résultats 2012 reportés		106 325,62 €		1 155 439,55 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-320 624,99 €</b>		<b>1 314 092,36 €</b>	
Restes à réaliser	909 254,68 €	250 584,00 €		
<b>Résultats nets</b>	<b>-979 295,67 €</b>		<b>1 314 092,36 €</b>	
<b>Résultat net global</b>	<b>334 796,69 €</b>			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe de l'Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

**Votants : 34 Pour : 30**

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

**Votants : 34 Pour : 30**

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

**Votants : 34 Pour : 30**

- 6) - **DONNE** acte à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2013 du budget annexe du Pôle culturel de la commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	134 966,91 €		2 099 175,00 €	
Réalisations	25 923,88 €	72 078,44 €	1 935 859,26 €	1 935 859,26 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>46 154,56 €</b>		<b>0,00 €</b>	
Résultats 2012 reportés	-76 632,98 €			
<b>Résultats de clôture</b>	<b>-30 478,42 €</b>		<b>0,00 €</b>	
Restes à réaliser	26 741,50 €	57 898,00 €		
<b>Résultats nets</b>	<b>678,08 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>Résultat net global</b>	<b>678,08 €</b>			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget annexe du Pôle culturel, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Monsieur Xavier HAQUIN, Premier Adjoint, cède la présidence à Monsieur le Maire.

- 7) - **AFFECTE** l'excédent cumulé de Fonctionnement 2013 du budget principal de la commune d'Ermont, comme suit :

- Section d'Investissement : 4 951 177,62 €  
 - Section de Fonctionnement : 2 517 823,71 €

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 8) - **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation 2013 du budget annexe de l'Assainissement comme suit :

- Section d'Investissement : 979 295,67 €  
 - Section d'Exploitation : 334 796,69 €

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 9) - **CONSTATE** l'absence d'affectation du résultat de fonctionnement 2013, celui-ci étant nul à la clôture de l'exercice ;
- **PROCEDE** à la reprise du déficit cumulé d'investissement à la clôture de l'exercice, au compte D/001 pour la somme de 30 478,42 €;
- **REPREND** les restes à réaliser d'investissement, en dépenses comme en recettes, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'engagement et du compte administratif 2013 du budget annexe du Pôle culturel ;
- **INDIQUE** que ces reprises seront intégrées dans le corps de la décision modificative n° 1 de l'année 2014, pour le budget annexe du Pôle culturel.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) - **APPROUVE** l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201102 relative à la restructuration et l'extension du groupe scolaire Pasteur au montant global actualisé de 4 765 000 €TTC et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N° AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
201102	RESTRUCTURATION N EXTENSION GS PASTEUR	4 765 000 €	150 000 €	950 000 €	965 000 €	1 865 000 €	835 000 €	4 765 000 €

- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :

- FCTVA (15,482 %, puis 15,761 % à compter du 01/01/14) : 750 212,31 €;
- Conseil général du Val d'Oise (Contrat départemental, avenant n° 2) : 998 563,03 €;
- Autofinancement et emprunt : 3 016 224,66 €

- **CONFIRME** les dispositions des délibérations n° 11/95 et n° 12/221 relatives au report automatique sur l'année  $n+1$  des crédits de paiement non utilisés sur l'année  $n$  et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M. 14.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 11) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2014 du budget principal telle qu'annexée, votée par chapitre, avec opérations d'équipement individualisées et AP/CP ;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 2 894 534,71 €;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 8 890 363,15 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2014 s'élèvent donc à la somme de 11 784 897,86 €  
Après intégration de la décision modificative n° 1/2014, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune s'élève à la somme de 52 742 597,86 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 17 062 123,15 € en section d'investissement et 35 680 474,71 € en section de fonctionnement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Abstention : 1 (M. VON DAHLE)

Pour : 30

- 12) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2014 du budget annexe de l'Assainissement telle qu'annexée, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;

- **PRECISE** l'ouverture :

- en section d'exploitation, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 15 000 € représentant 4,76 % des dépenses réelles d'exploitation ouvertes au titre de l'exercice 2014, tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 315 150 €) ;
- en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 30 000 € représentant 5,42 % des dépenses réelles d'investissement ouvertes au titre de l'exercice 2014, tous documents budgétaires confondus (BP + DM 1 pour 553 441,69 €) hors restes à réaliser.

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'exploitation, en recettes comme en dépenses, à la somme de 309 776,69 €;

- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses, à la somme de 1 408 301,36 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2014 s'élèvent donc à la somme de 1 718 078,05 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2014, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe de l'Assainissement s'élève à la somme de 2 806 783,05 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 1 963 701,36 € en section d'investissement et 843 081,69 € en section d'exploitation.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU)

Votants : 35 Pour : 31

13) - **ADOPTE** la décision modificative n° 1/2014 du budget annexe du Pôle culturel telle qu'annexée, votée par chapitre, sans opération d'équipement individualisée ;

- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 27 550 €;

- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à la somme de 57 898 €

Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2014 s'élèvent donc à la somme de 85 448 €

Après intégration de la décision modificative n° 1/2014, le total des prévisions budgétaires pour le budget annexe du Pôle culturel s'élève à la somme de 2 349 588 € correspondant, en dépenses comme en recettes, à 125 238 € en section d'investissement et 2 224 350 € en section de fonctionnement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

14) - **DONNE** acte à Monsieur le Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2013.

15) - **DECIDE** d'exonérer de la taxe sur les spectacles pour l'année 2015, l'ensemble des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de la Commune d'Ermont.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

16) - **Article 1** : Le Conseil municipal, pendant toute la durée du mandat, donne délégation à Monsieur le Maire en matière de placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

- **Article 2** : Monsieur le Maire reçoit délégation aux fins de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales.

La décision prise dans le cadre de cette délégation doit porter les mentions suivantes :

- L'origine des fonds,
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

- **Article 3** : Le Conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

17) - **FIXE** à 600 € le montant de la subvention pour chaque char construit dans le cadre de la préparation de la 32<sup>ème</sup> Fête des Vendanges qui aura lieu le samedi 27 septembre 2014 ;

- **DIT** qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée de l'association participante, la subvention pourra lui être versée par anticipation ;

- **DIT** que ladite subvention ne sera définitivement acquise à l'association concernée qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 18) - **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'AS Ermont pour mener à bien un nouveau projet de participation à un séjour footballistique international qui se déroulera sur la Costa Brava du 05 au 09 juin 2014, destiné à 15 jeunes âgés de 17 à 19 ans et encadrés par 3 animateurs sportifs.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 19) - **DECIDE** d'attribuer au lycée Ferdinand Buisson une subvention d'un montant de 1 000 € dans le cadre du déplacement des élèves sur le site du château de la Chasse pour les journées des 4 et 5 septembre 2014.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 20) - **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 600 € au collège Jules Ferry afin de permettre aux élèves du club de Rubiks'cube de participer à la finale nationale de l'Inter-Rubik (tournoi national organisé par le Kangourou des mathématiques) à l'Université François Rabelais à Tours le 11 juin prochain.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 21) - **DECIDE** d'attribuer à l'association « Club Ermont Futsal » une subvention d'un montant de 1 500 € afin de l'aider à développer la pratique du football en salle sur notre commune et à régler tous les frais liés à la création de cette nouvelle activité sportive sur Ermont.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 22) - **FIXE** à 3 € la séance d'une heure de patinage avec prêt de patins pour tout public dans le cadre de l'installation d'une patinoire à l'occasion des fêtes de fin d'année située sur le parking du Parc Beaulieu, rue de la République, du mercredi 17 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 ;  
 - **AUTORISE** la gratuité des séances de patinage, du lundi au vendredi, de 10h à 13h aux enfants des accueils de loisirs et des centres socioculturels et de 17h à 20h pour les enfants de la collectivité lors des animations offertes pour Noël le vendredi 19 décembre 2014 ;  
 - **AUTORISE** le prestataire retenu à défalquer le montant des entrées encaissées de la facture définitive de location en fin de prestation ;  
 - **AUTORISE** le Maire à démarcher les entreprises privées ou associations pour rechercher un financement en contrepartie de la présence de leur logo sur tous les supports de communication.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h35.*

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet sous huitaine.

**AFFICHE le 26 JUIN 2014**